



## Et dans les bars tabacs ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 20 décembre 2007

---

Mon cafetier me dit que l'interdiction ne s'appliquera pas chez lui car il n'a pas d'employés et qu'il est chez lui, et comme il fume ... Est-ce vrai ?

Réponse :

L'interdiction s'appliquera dans ce café comme dans tous les autres cafés car aucune dérogation n'a été envisagée.